

« Quand la Suisse est-elle devenue la Suisse ? »

Public visé : 10^e Harmos

Durée : 4-5 périodes de 45 minutes

Contrairement à certains discours publics, le Pacte de 1291 ne signifie pas le début d'un long processus linéaire et ininterrompu de construction de Suisse. L'objectif de cette séquence didactique est d'amener les élèves à s'interroger sur les caractéristiques politiques, légales et géographiques du territoire correspondant à la Suisse actuelle entre 1291 et 1848. Elle consiste à les faire travailler par groupes de 3-4 sur un ensemble de trois documents : une source écrite, une carte géographique et une page de synthèse. Chaque groupe travaille sur une date/période différentes, afin de préparer un petit compte-rendu (exposé) oral pour le reste de la classe en mettant en évidence le fonctionnement politique et juridique décrit dans la source écrite, l'apparence géographique du territoire et en s'appuyant sur la double page de synthèse tirée d'Histoire de la Suisse par Mix & Remix. Les élèves prennent ainsi conscience que de nombreux pactes et constitutions ont jalonné l'histoire suisse, que les alliances ont été réécrites, réaffirmées ou modifiées en fonction du contexte historique de l'époque. L'objectif ici n'est pas de défendre une vision téléologique de la formation progressive de la Suisse : la « Suisse » de 1291 n'est pas la Suisse d'aujourd'hui, malgré certains discours publics qui veulent y trouver les racines des « valeurs » et de la « culture » suisses. Cette séquence se propose donc de faire comprendre que de nombreuses caractéristiques politiques et juridiques qui déterminent le fonctionnement de la Suisse actuellement n'existaient pas avant 1848, qui marque de fait le début de l'Etat suisse moderne.

Déroulement de la séquence :

1. Élément déclencheur

Il s'agit d'un échange avec les élèves de la classe autour de la célébration de la fête nationale suisse : leur demander la date de la fête nationale, ce qu'elle célèbre et depuis quand elle est célébrée, d'après eux. Il est possible d'élargir à d'autres fêtes nationales, en fonction des connaissances des élèves. A ce stade, il importe de faire exprimer les représentations initiales des élèves à ce propos, et notamment l'impression que la fête date de 1291, qu'elle est célébrée depuis cette année-là, qu'elle est fêtée le 1^{er} août parce que cette date correspondrait à la signature du Pacte.

Projeter ensuite **l'arrêté fédéral** (et non le **Message du Conseil fédéral** : l'arrêté se trouve à la 4^{ème} page du document pdf « Messages Conseil fédéral ») du Conseil fédéral qui instaure la date de la fête fédérale au 1^{er} août au rétroprojecteur. Faire relever aux élèves la date de cet arrêté, qui devrait aller à l'encontre de leurs représentations. Ne pas trop développer à ce moment les raisons de l'instauration de la fête fédérale en 1889. Expliquer que la séquence vise à réfléchir sur le décalage entre les représentations et certains discours politiques qui font de 1291 le début de la Suisse, et les caractéristiques politiques, territoriales et juridiques réelles de la Suisse au cours du passé.

2. Travaux de groupe

Répartir les élèves en 6 groupes, selon les thématiques suivantes :

- 1) 1291 : Les « origines »
- 2) 1393 : Autour du Covenant de Sempach
- 3) 1536-1798 : L'Ancien Régime
- 4) 1798 : République helvétique
- 5) 1847 : La guerre du Sonderbund
- 6) 1848 : La Suisse moderne

Chaque groupe travaille sur 3 documents. Pour décortiquer et comprendre le texte légal, ils peuvent s'aider du « Questionnaire de guidage pour les élèves pour les constitutions ». Le fil conducteur de ces travaux de groupe est que la Suisse est différente à chaque époque, son territoire n'est pas le même (et pas le même qu'aujourd'hui), et que sa constitution de l'époque évoque des dispositions qui sont également différentes, et qui ne sont plus actuelles. Genève, par exemple, ne fait pas partie de la Suisse pendant un long moment... Ces différents moments sont à considérer comme des instantanés, des « arrêts sur image ». Ils peuvent être considérés comme significatifs, d'un point de vue politique et constitutionnel (perspective politico-diplomatique).

Chaque groupe prépare un petit exposé oral qui rend compte des caractéristiques principales de la Suisse dans l'époque qu'il a étudiée. On peut demander aux élèves de prendre en note 3 ou 4 éléments retenus pendant l'exposé. A la fin des exposés, on peut distribuer le document « Synthèses historiques », pour qu'ils disposent d'un document de référence.

3. Clôture de la séquence

Revenir sur l'arrêté du Conseil fédéral, et éventuellement lire en classe entière le message délibératif qui précède : il permet de mettre en évidence que le choix du 1^{er} août ne s'imposait pas à l'époque, et que ça a été décidé « récemment » (en 1889) dans l'histoire suisse (et non en 1291). De même, le Conseil fédéral hésitait entre le 1^{er} et le 2 août, ce qui démontre également que le choix n'était pas « évident » ou « naturel ». L'enseignant-e prend ensuite la parole pour apporter à la classe les éléments de réflexion suivants :

- 1) La création du 1^{er} août relève d'un mécanisme général d'invention de la tradition. Plusieurs pays ont « inventé » leur fête nationale à peu près à la même époque, notamment la France avec le 14 juillet. La lecture du livre d'Anne-Marie Thiesse (2001) « La création des identités nationales. Europe XVIII-XIXe siècles » est un très bon ouvrage de synthèse à ce propos.
- 2) Deux éléments ressortiront probablement des exposés des élèves : le 1^{er} août n'a été que très récemment construit comme « fête nationale », et la Suisse en 1291 ne ressemble probablement pas vraiment à la Suisse d'aujourd'hui (d'ailleurs, qu'est-ce qui fonde l'identité d'un pays ? Est-ce qu'on peut dire que la Suisse existait déjà en 1291, alors que son fonctionnement politique était aussi différent, que son territoire se limitait à 3 cantons, et qu'il n'y avait pas de conscience nationale partagée par les individus à l'époque ?). Ceci dit,

1291 est une période riche et importante pour l'histoire de la région : les historiens-ennes reconnaissent unanimement que des événements importants s'y sont déroulés, notamment la résistance au pouvoir autrichien. C'est la signification de ces événements pour la fondation du pays qui ne fait pas l'unanimité : en effet, les événements qui se sont déroulés en 1291 ne sont pas considérés comme étant la marque du début d'un long chemin ininterrompu et « naturel » jusqu'à la Suisse d'aujourd'hui.

- 3) Si le 1^{er} août 1291 n'a pas existé, du moins pas de la manière ni avec la portée que la reconstruction ultérieure le présente, le choix de cet événement en 1889 est riche de signification. Les mythes nationaux font sens pour leur valeur cohésive et les valeurs qu'ils défendent. Après la guerre du Sonderbund, la cohabitation entre vainqueurs (parti radical) et vaincus (catholiques conservateurs) n'allait pas de soi, à tel point qu'aucun représentant des vaincus ne siégeait au Conseil fédéral. De même, la société civile était loin d'être pacifiée : le 1^{er} mai 1890 par exemple, les ouvriers descendent en masse dans les rues pour manifester. Un profond fossé sépare le monde ouvrier des milieux de droite. Ainsi, pour les hommes politiques au pouvoir, cela faisait sens, politiquement et symboliquement, en 1889, de chercher à célébrer un anniversaire d'un (non)événement historique qui symbolise la cohésion et l'union. 1891 marque ainsi la fin de l'hégémonie radical-socialiste, avec l'arrivée au Conseil fédéral d'un membre des partis conservateurs, le démocrate-chrétien lucernois Joseph Zemp : le choix du Pacte de 1291 avait donc pour but la construction d'une cohésion sociale qui ne pouvait pas se centrer sur un événement lors duquel une partie de la Suisse a dû céder contre une autre, à savoir la guerre du Sonderbund, même si la Constitution fédérale qui s'ensuivit, en 1848, marque réellement le début de la Suisse moderne.

Il est possible de terminer la séquence d'enseignement-apprentissage en demandant aux élèves de rédiger un texte de synthèse qui reprend les éléments principaux des exposés et de la prise de parole finale de l'enseignant-e.